

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**5 novembre 2018**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Est absent, monsieur Dominique Ouellet.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

ORDRE DU JOUR
---------------

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal ;
4. Administration générale ;
  - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis ;
  - 4.2 Autorisation de paiement facture de GHD pour contrôle qualitatif – projet route Grosses-Roches pour une somme de 18 076.95 \$;
  - 4.3 Dépôt des états comparatifs ;
  - 4.4 Autorisation de paiement facture service de génie pour travaux rampe de mise à l'eau;
5. Résolution pour le refinancement prêt # 8 de 1 366 200 \$ assainissement des eaux usées – approuvant l'offre de l'institution bancaire et résolution autorisant les signatures pour le refinancement dudit prêt;
6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus;
7. Demande de soumission pour la collecte des matières recyclables et résiduelles pour 2019;
8. Suivi du dossier pour les travaux route de Grosses-Roches;
9. Traitement des matières organiques – Demande de la Ville de Matane
10. Autorisation de signature de l'addenda de l'entente des supralocaux concernant une modification de l'article 6 afin que ce soit la MRC de la Matanie qui facture la municipalité au lieu de la Ville pour sauver les taxes;
11. Demande d'aide financière pour le soutien à des actions de préparation aux sinistres acceptée;

12. Demande d'appui des comités de développements pour revoir à la hausse le financement accordé localement via les fonds de développement des territoires (FDT);

13. Varia

14. Période de questions

15. Clôture de l'assemblée

---

## **OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

### **2018-11-208 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

### **2018-11-209 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2018.

ADOPTÉE

### **2018-11-210 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2018**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les membres du conseil adoptent le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2018.

ADOPTÉE

**2018-11-211 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 9 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 9 octobre au 5 novembre 2018, pour un montant de 1,122,107,51\$ numérotés consécutivement de 3180 à 3194 pour les chèques de payes et de 4659 à 4685 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2018-11-212 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE GHD – CONTRÔLE QUALITATIF - POUR PROJET TRAITEMENT DE SURFACE ROUTE DE GROSSES-ROCHES ET TRAVAUX DIVERS**

Considérant que la municipalité avait donné le mandat à la compagnie GHD pour le contrôle qualitatif par sa résolution 2018-08-164;

Considérant que la compagnie GHD a terminé les travaux de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de traitement de surface de la route de Grosses-Roches;

Considérant que la présente facture a été approuvée par le service de génie de la MRC de la Matanie concernant les montants par rapport aux travaux exécutés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement de la facture 353126 de la compagnie GHD pour une somme de 18,076.95.

Que lesdites dépenses seront imputées au règlement d'emprunt numéro 334 dans le cadre du projet de traitement de surface et travaux divers de la route des Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**Présentation et dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé au 15 octobre et des revenus et dépenses de l'exercice financier précédent.**

Présentation et dépôt des états financiers de la MRC de La Matanie et du TNO de Rivière-Bonjour au 31 décembre 2017.

**Présentation et dépôt d'un état comparatif comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.**

**2018-11-213 AUTORISATION DU PAIEMENT FACTURE MRC DE LA MATANIE – SERVICE DE GÉNIE – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS – RAMPE DE MISE À L'EAU – FACTURE # 10178**

Considérant que la municipalité avait donné le mandat au service de génie de la MRC de La Matanie pour la préparation de plans et devis pour travaux sur la rampe de mise à l'eau par sa résolution 2018-05-103;

Considérant que les plans et devis sont terminés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise le paiement de la facture # 101178 de la MRC de La Matanie pour le service de génie pour une somme de 2,674.38 \$.

ADOPTÉE

**2018-11-214 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 366 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 NOVEMBRE 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Grosses-Roches souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 366 200 \$ qui sera réalisé le 14 novembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
269	1 184 800 \$
269	98 700 \$
269	82 700 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 269, la Municipalité de Grosses-Roches souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 novembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier (ère) ou trésorier (ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	67 600 \$	
2020.	70 300 \$	
2021.	72 900 \$	
2022.	75 700 \$	
2023.	78 700 \$	(à payer en 2023)
2023.	1 001 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 269 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 novembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

**2018-11-215 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE EMPRUNT PAR BILLET DE 1 366 200 \$ - PROJET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET TRAVAUX CONNEXES - REFINANCEMENT**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	5 novembre 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3.6300 %
Montant :	1 366 200 \$	Date d'émission :	14 novembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 novembre 2018, au montant de 1 366 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

67 600 \$	3,63000 %	2019
70 300 \$	3,63000 %	2020
72 900 \$	3,63000 %	2021
75 700 \$	3,63000 %	2022
1 079 700 \$	3,63000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,63000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 600 \$	2,60000 %	2019
70 300 \$	2,90000 %	2020
72 900 \$	3,05000 %	2021
75 700 \$	3,20000 %	2022
1 079 700 \$	3,30000 %	2023

Prix : 98,38200

Coût réel : 3,66426 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la Caisse Desjardins de la Matanie est la plus avantageuse;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de la Matanie pour son emprunt par billets en date du 14 novembre 2018 au montant de 1 366 200 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 269. Ces billets sont émis au prix de 100.00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que la mairesse madame Victoire Marin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Linda Imbeault, soient et sont autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches tous les documents nécessaires pour la transaction.

ADOPTÉE

<b>Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil</b>
-----------------------------------------------------------------------------

Tel que requis à l'article 360.0 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil municipal doit chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de son élection, déposer devant le Conseil, une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il y a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité.

Les membres du Conseil municipal suivants ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Mairesse : Victoire Marin  
Conseiller poste # 2 : Sylvain Tremblay  
Conseillère poste # 3 : Sonia Bérubé  
Conseiller poste # 4 : Serge Leblanc  
Conseillère poste # 5 : Nicole Côté  
Conseiller poste # 6 : Carol Fournier

Déclarations pécuniaires manquantes : monsieur Dominique Ouellet (absent).

---

**2018-11-216 DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - RECYCLABLES ET TRI POUR 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches demande une soumission pour la collecte des matières résiduelles, recyclables et tri à la compagnie Groupe Bouffard pour l'année 2019.

ADOPTÉE

8. Suivi de dossier pour travaux route de Grosses-Roches
9. Traitement des matières organiques – demande de la Ville de Matane

**2018-11-217 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ADDENDA DE L'ENTENTE DES SUPRALOCAUX MODIFIANT L'ARTICLE 6 AVEC LA VILLE DE MATANE**

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'article 6 de l'entente sur les supralocaux afin que soit autorisé la MRC de La Matanie de percevoir et remettre à la Ville de Matane les quotes-parts requises des municipalités;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches autorise madame Victoire Marin, mairesse, et madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'addenda de l'entente des supralocaux modifiant l'article 6 avec la Ville de Matane.

ADOPTÉE

**Résolution à faire si la municipalité désire procéder à la collecte des matières organiques**

**Résolution à faire pour les soumissions alimentation d'urgence**

**2018-11-218 APPUI AUX CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE –  
INDEXATION DU PROGRAMME FDT**

Considérant que lors de la rencontre du 2 juin dernier à Saint-Jean-de-Cherbourg, rencontre dont l'objectif principal était de favoriser les échanges entre les maires (s), les conseiller (ère)s et les membres des Corporations de développement local, il a été discuté des implications citoyennes et de certaines difficultés de communication entre les différentes instances impliquées dans le développement local;

Considérant qu'une coordination entre maire(sse)s, conseiller (ère)s et citoyen (ne)s engagé(e)s devient de plus en plus nécessaire, puisque de nouveaux élu (e)s siègent depuis les dernières élections;

Considérant que le message était clair et que les les Corporations de villages peinent à trouver du financement pour mettre en valeur la ruralité ainsi que pour attirer de nouvelles familles tout en développant des services et des attraits pour la rétention de citoyen (ne)s intéressé(e)s à nos coins de pays;

Considérant que les Conseils Municipaux doivent soutenir plus activement leur Corporation, puisque ce sont leurs membres bénévoles qui en portent les outils de développement dont sont fiers les citoyens;

Considérant que ce soit tant du point de vue touristique, culturel, journalistique ou patrimonial, les visiteurs en région peuvent devenir nos citoyens de demain s'ils y trouvent une qualité de vie, des attraits pour les loisirs, une école et des outils numériques pour leur travail professionnel;

Considérant que la revitalisation de nos villages est une profession de foi que défendent quotidiennement les Corporations de développement local et que ces bénévoles méritent un soutien indéfectible de leur Conseil Municipal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches appuie les demandes des Corporations de développement local sur le territoire de la MRC de La Matanie sur les deux propositions suivantes :

1. Indexation de 5 % du programme FDT- Mesure de soutien à la vitalité rurale (3000 \$); avec rétro-indexation;
2. Augmentation de 6400 \$ à 10 000 \$ le FDT-PDC volet local.

ADOPTÉE

**2018-11-219 AUTORISATION À LA FABRIQUE DE GROSSES-ROCHES  
POUR IMPRESSION DU BULLETIN PAROISSIAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la municipalité de Grosses-Roches accepte que la fabrique fasse imprimer le bulletin paroissial au bureau municipal sans frais. La fabrique devra fournir ses feuilles.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS** : début 19h50, fin: 19h54

Route de Grosses-Roches

Pannes électriques prolongées

**2018-11-219 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever l'assemblée, il est 19h55

ADOPTÉE

---

La présidente et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

*Je soussignée Victoire Marin, mairesse, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

---

*Victoire Marin  
Mairesse*